

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

**Service public de la petite
enfance : remplacement de
deux membres du conseil
d'exploitation**

Décision n° 18 07 24

Nombre de conseillers en
exercice : 37Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstentions : 0EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix huit, le mercredi 11 juillet, à dix huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Mesdames Edith Lonchamp, Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Jean-Marie Franco, Monsieur Gérard Stoerckel par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague et Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que, par délibération en date du 30 avril 2014, la composition du conseil d'exploitation du service public de la petite enfance a été fixée à 19 membres répartis en deux collèges : 13 représentants de la communauté de communes (le président et un élu communautaire par commune) et 6 personnes qualifiées.

Suite à l'élection de Monsieur Lavagna, en tant que président, celui-ci présidera le Conseil d'exploitation du Service Public de la Petite Enfance.

Le président indique qu'il convient de désigner un membre du collège de représentants des communes pour Châteauneuf-Villevieille, ainsi qu'un membre du collège des personnes qualifiées en remplacement de Madame Virginie Gimenez. Le président indiquera qu'il convient de procéder à son remplacement.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président,
après en avoir délibéré, décide :**

De désigner pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du Service Public de la Petite Enfance au collège des représentants des communes, pour la commune de Châteauneuf Villevieille : Monsieur Edmond Mari.

De désigner pour siéger comme membre du conseil d'exploitation du Service Public de la Petite Enfance au collège des personnes qualifiées, en remplacement de Madame Virginie Gimenez: Madame Sophie Esposito.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA

